

Dans ses articles et ses ouvrages, Baudeau se présentait modestement comme un disciple. Ce n'est pas ma doctrine que j'expose depuis vingt ans, explique-t-il à la fin de sa vie : c'est celle de Quesnay. « J'ai travaillé dix ans sous ses yeux, et deux lustres encore après sa mort, à détromper les autres ; si ce n'est pas avec de grands succès, c'est au moins avec bonne foi, zèle et persévérence. » (*Idées d'un citoyen presque sexagénaire*, etc., 1787, p. 4-5) Une telle déclaration mérite d'être enregistrée, mais elle ne doit pas forcer notre conviction. Au vrai, les grandes conceptions de François Quesnay n'étaient pas toujours compatibles avec le libéralisme, et Baudeau sut s'en détacher pour appuyer plus fermement sur les principes de liberté et de propriété. En privé, on reconnaissait que l'abbé Baudeau savait aussi marcher son propre chemin. « Le vénérable docteur le craignait beaucoup pour ses hérésies », dit Mirabeau. (Lettre à Charles de Butré, 16 décembre 1777 ; Bibl. de l'Arsenal, Ms. 12101.)

Plus rigoureuse, sa défense philosophique et économique de la liberté, de la propriété, du libre-échange, est pleinement en phase avec celle des successeurs du XIX<sup>e</sup> siècle, et Baudeau aboutit comme Bastiat à l'harmonie des intérêts et à la paix. En matière d'analyse économique, les grandes réalisations du siècle, qu'on rapporte couramment à Adam Smith, trouvent déjà une formulation abrégée dans ses écrits. D'emblée, il n'est pas loin de faire, comme l'économiste écossais, de la division du travail la pierre de touche de l'économie. « Le partage des fonctions et des travaux qui caractérise les sociétés policiées, est par lui-même la source de notre prospérité. » écrit l'abbé. C'est tout à la fois pour lui « le fondement et l'origine des relations sociales », et « le seul moyen d'opérer la multiplication et le bien-être de notre espèce sur la terre ». (*Éclaircissements demandés à M. N\*\*\* [Necker]*, sur ses principes économiques, 1775, p. 22). Et la conclusion de la mise en pratique des principes du libéralisme économique, d'après lui, est cette harmonie des intérêts, bientôt personnifiée par la métaphore de la « main invisible », sur laquelle il revient très fréquemment, des années avant A. Smith. « Ce qu'il faut bien expliquer », écrit-il, « et bien inculquer aux hommes réunis en sociétés, ce qu'il faut rendre le plus manifeste, le plus sensible qu'il se peut à tous » (car telle est la raison de son insistance sur ce point), « c'est qu'en vertu de l'ordre social, il est physiquement impossible que les mortels justes, qui n'usurpent rien sur les propriétés d'autrui, se fassent un bon sort à eux-mêmes, sans opérer le bien des autres hommes ». (*Éphémérides du Citoyen*, 1767, t. III, p. 148 ; repris aussi dans *Exposition de la loi naturelle*, 1767, p. 31) Cette harmonie des intérêts se manifestait évidemment aussi, pour l'auteur, à l'échelle des nations, et Baudeau s'est fréquemment employé à prouver que toute nation qui s'enrichit procure infailliblement le bien général de l'humanité.

À l'image de nombreux de ses collègues physiocrates, l'abbé Baudeau ne s'était pas rangé simplement à la liberté ou à la propriété, mais au respect absolu de ces principes. Il voulait la liberté totale, la garantie complète et imprescriptible de la propriété, et son langage excluait toutes les concessions.

De ce point de vue, examiner s'il fut, au sein de la physiocratie, un disciple utile ou embarrassant, ne semble pas une tâche difficile. Et pourtant, son zèle l'emmena parfois trop loin, lui valant les critiques de ses propres amis, comme de son « camarade » Dupont (de Nemours), qui fait état de ses reproches dans plusieurs lettres inédites. (Hagley : lettre du 12 mars 1776, W2-49 ; 15 mars 1776, W2-51 ; etc.)

En 1775, sous le ministère Turgot, Baudeau publia un brûlot contre le système des corporations ; cette charge apparut comme prématuée, et elle causa bien des ennuis au ministre, qui préparait discrètement cette réforme majeure. L'année suivante, il ébruita des données conçues comme secrètes, sur les finances du roi. Cette audace, raconte Baudeau, « me valut, après une scène très vive de la part du magistrat qui régissait alors, comme tout le monde sait, la police et la librairie, une suppression des *Éphémérides*. » (*Idées d'un citoyen presque sexagénaire*, etc., 1787, t. II, n° 8, p. 23) Cette suppression s'accompagna de mesures de rigueur contre l'auteur, qu'on justifiait par l'accumulation des fautes ; car Baudeau avait encore critiqué la caisse de Poissy et jugé ses procédés usuraires. Il fut exilé à Combronde en Auvergne.

Son ardeur n'en fut cependant pas refroidie. Quelques mois plus tard, on le retrouvait déjà engageant une controverse avec Condillac, comme auparavant il l'avait fait contre Graslin, Necker, et plus tard contre Adam Smith. Jusqu'à la fin de sa vie, Baudeau se signalera par son sens du devoir, son honneur et ses convictions. « J'ai dit », note-t-il dans l'un de ses derniers écrits. « M'entendra-t-on ? Dieu fait. Au moins emporterai-je dans le tombeau la satisfaction d'avoir exposé de grandes et d'utiles vérités, avec un courage très désintéressé ». (*Idées d'un citoyen presque sexagénaire*, etc., 1787, p. 17) Ses forces, cependant, déjà l'abandonnaient. En 1788, il donnait des marques sans cesse plus préoccupantes du dérangement de sa tête. « Le pauvre abbé Baudeau est devenu fol », rapporte Mirabeau en privé. « Il n'avait jamais été sage, et bien loin de là. Il en riait lui-même ». (Lettre à Longo, 3 juillet 1788 ; Musée Arbaud, Fonds Mirabeau, 22 registre VI). Il est mort en 1792.

**BAUDRILLART, HENRI (1822-1892).** L'ambition de ce Dictionnaire est de couvrir les principaux concepts et les grandes figures de la tradition libérale française. À l'évidence, Henri Baudrillart n'est pas une célébrité ; mais nombreux sont ses titres à la reconnaissance. En tant que journaliste, il a collaboré et participé à la direction de quelques-uns des péri-

## Baudrillart, Henri

diques les plus influents de son temps, le *Journal des Débats*, le *Journal des Économistes*, la *Revue des Deux mondes*. Professeur au Collège de France à partir de 1853, élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1863, sa carrière a aussi été rythmée par des succès et une ascension croissante. Ses ouvrages, enfin, furent largement diffusés et fréquemment réédités.

La pâle lueur qui entoure aujourd'hui son nom peut s'expliquer par une série de facteurs. Tout d'abord, Henri Baudrillart était un conservateur, et cette frange du libéralisme est de loin la plus négligée, la moins revendiquée, on devrait ajouter aussi la moins comprise. De plus, quoiqu'il ait été animé par une certaine ambition réformatrice dans sa discipline, il ne s'est pas fait remarquer par des audaces théoriques telles que l'anarcho-capitalisme qui a sauvé une figure comme Gustave de Molinari d'un anonymat plus ou moins complet. Homme courtois et distingué, Baudrillart eut très tôt sa position faite, et s'il ne dédaignait pas les récompenses, s'il a même laissé une correspondance qui montre qu'il s'intéressait assez au succès de ses ouvrages, il s'est rarement mis en avant, et sa vie durant il a accepté des fonctions secondaires. En 1866, il a cédé le poste de rédacteur en chef du *Journal des Économistes* à Joseph Garnier, après l'avoir remplacé dix ans plus tôt, quand, l'Empire devenant de plus en plus une réalité, celui-ci se faisait des scrupules de continuer. En 1879, pareillement, à la mort de Michel Chevalier, il s'est effacé devant la candidature de Paul Leroy-Beaulieu, beau-fils du défunt, et il a continué plutôt à professer à l'École des ponts et chaussés.

Le déclin injuste de sa notoriété en tant qu'auteur libéral s'explique encore par son absence de formation libérale rigoureuse ; car, comme beaucoup d'hommes de cette génération, Baudrillart a d'abord dû apprendre ce qu'il a tâché ensuite d'enseigner. Ayant délaissé la littérature et la philosophie pour l'économie politique, l'histoire et la morale, il disposait de compétences variées et a couvert un grand nombre de sujets, ce qui laisse à la postérité un héritage assez encombré. « Toutes les questions m'intéressent, quand je m'y mets », écrivait-il à Michel Chevalier, au début de sa carrière dans le libéralisme (lettre du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac) ; mais le talent de l'universalité n'est pas aussi reconnu qu'une spécialité relevée et éclatante.

Une dernière raison à donner, enfin, c'est que la meilleure partie de sa carrière s'est déroulée au sein d'une France muselée par le pouvoir autoritaire de Napoléon III. Dans sa correspondance inédite avec Michel Chevalier, Baudrillart revient souvent sur ces contraintes réelles, quand ensemble ils se prennent à discuter des thèmes à traiter dans le *Journal des Débats*. En octobre 1856, par exemple, le gouvernement impérial a décidé la levée des prohibitions en matière de douane, fixée pour le 1<sup>er</sup> janvier 1861, mais en empêchant jusqu'à cette époque lointaine les

discussions théoriques. « Que dire donc », demande Baudrillart à son maître, « la discussion politique étant interdite et la discussion économique la plus importante du jour étant suspendue ? » (Lettre à Michel Chevalier du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac.) Une crise économique s'est installée, mais les auteurs du *Journal des Débats* sont avertis par la police qu'ils ont l'interdiction d'en parler. Chevalier a beau suggérer à Baudrillart d'appuyer la suppression des entraves douanières, il y a sur ce sujet comme sur d'autres une impossibilité. « Mon beau-père m'a appris qu'un ordre exprès est venu du ministère enjoignant au *Journal des Débats* de garder le silence sur cette mesure qui avait divisé les ministres et particulièrement désagréable à M. Magne. Le même ordre a été donné en ce qui concerne la liberté commerciale et l'Algérie, et aussi relativement à l'autorisation préalable en matière de culte traitée par Prévost-Paradol. » (Lettre du 18 octobre 1858 ; id.) La seule ressource est de mentionner ces sujets dans la chronique mensuelle du *Journal des Économistes*, mais encore « en abrégéant un peu ». (Idem) La défense rigoureuse du libéralisme, à une telle époque, revêt donc des formes plus prudentes, et suit des sentiers balisés, de telle sorte que la valeur de l'œuvre en paraît diminuée. C'est parfois comme malgré lui que les convictions libérales de l'auteur transparaissent.

Ayant expliqué quelques-unes des raisons qui ont fait pâlir la notoriété d'Henri Baudrillart et fait perdre de vue ses titres à la reconnaissance des libéraux, je dirais quelques mots de sa vie privée, avant d'entrer dans l'étude globale de son œuvre ; car l'auteur venant de mentionner son beau-père dans une lettre, et moi-même ayant succinctement évoqué le sujet dans l'article *Alliances*, je dois quelques mots d'explication. En juillet 1856, Henri Baudrillart a épousé Félicité Silvestre de Sacy, fille du propriétaire du *Journal des Débats*. Ce mariage de raison et aussi d'intérêt, s'avéra cependant, comme ailleurs, une alliance heureuse. « Les espérances de bonheur intérieur que j'en avais conçues ont tenu parole », s'épanche Henri Baudrillart auprès de Michel Chevalier. « Ma vie s'est assise enfin beaucoup mieux que par le passé ». (Lettre du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac). L'été, Baudrillart effectuait un mois de suppléance au *Journal des Débats*, où il était naturellement plus qu'un collaborateur. Avec son épouse, il habitait à Meudon, quartier Bellevue. Le couple eut cinq enfants : deux filles, Henriette (1860) et Marthe (1868), et deux garçons, Alfred (1859) et André (1862) qui sont entrés dans l'Église, devenant respectivement cardinal et prêtre ; le premier-né, Paul (1857), n'a pas survécu à son premier anniversaire.

[Son œuvre et sa pensée.] Au milieu de la décennie 1840, la structuration croissante de l'école libérale française produisit des conversions nombreuses. Traitant de littérature et de philosophie au *Courrier*

Français, Henri Baudrillart travaille alors aux côtés d'un certain Gustave de Molinari ; mais d'abord ni l'un ni l'autre ne sont d'authentiques libéraux. Leur conversion conjointe, de nature différente, s'effectue sous la pression croissante des mêmes faits et la supériorité de quelques figures supérieures telles que Frédéric Bastiat, au moment même où en Angleterre le ministère entre dans la voie de la réduction des impôts et du libre-échange, après l'agitation portée par Richard Cobden et l'Anti-Corn Law league.

Dès ce moment, l'œuvre d'Henri Baudrillart prend un tour résolument libéral, et elle méritera d'être pleinement mobilisée dans les pages de ce Dictionnaire. En tant que journaliste, l'auteur a appuyé de nombreuses réformes économiques, telles que la liberté de la boucherie ou de la boulangerie, la suppression des lois sur l'usure en matière de prêt d'argent, ou bien sûr le libre-échange, et il a fourni pour convaincre les sceptiques des arguments qui restent valables. Sa chronique mensuelle d'actualité, dans le *Journal des économistes*, est juste quant aux faits, mais on perçoit trop les contraintes qui pèsent sur l'auteur, et aujourd'hui elles font triste figure mises à côté de celles publiées plus tard dans le même recueil par Gustave de Molinari, qui y mit le piment de son esprit caustique.

Quant à l'œuvre doctrinale de Baudrillart, elle est constituée d'ouvrages à l'ambition variable. À côté de nombreux précis ou livres pour la jeunesse des écoles, deux titres méritent particulièrement de nous intéresser. Le premier, *Des rapports de la morale et de l'économie politique* (1860), était, d'après l'auteur, « une sorte de philosophie de l'économie politique ». (Lettre à Michel Chevalier, 25 juillet 1858 ; Archives du château de Cazilhac) Il faisait suite à un mémoire fourni sur ce thème à l'Académie des sciences morales et politiques, mais repris, refondu et complètement remanié. Les questions morales du libéralisme, embrouillées par l'utilitarisme, paraissaient à Baudrillart devoir être reprises et réexposées par le détail. « Plus je vais », expliquait-il à Michel Chevalier, « plus je m'aperçois qu'il faut être explicite sur les points que j'indiquais à peine, les croyant trop connus. En vérité rien n'est connu. Rien n'est pleinement ni universellement adopté. Ce qui est lieu commun pour les gens de science est encore paradoxe pour la grande masse, et ce que je croyais lieu commun de morale est paradoxe et erreur pour M. Dunoyer. Tout est à prouver. » (Idem).

Le second ouvrage incontournable de Baudrillart est celui qui porte le titre : *La liberté du travail, l'association et la démocratie* (1865). Il offre une exposition et une défense d'ensemble des principes libéraux, qui fait certes la part aux questions d'actualité du temps, mais qui, s'élevant toujours à la hauteur des principes, peut encore faire figure de classique.

[Une défense personnelle de l'économie politique libérale.] Ce qui domine le corpus des œuvres libérales

d'Henri Baudrillart, c'est la double ambition de popularisation et de rectification de la tradition de pensée dont il est l'héritier. Au moyen de conférences, de cours populaires, d'articles de journaux, de manuels pédagogiques pour la jeunesse des écoles, l'auteur s'est acquis des titres à la reconnaissance, et les succès de la liberté dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle doivent au moins en partie lui être rapportés. Dans nombre d'articles thématiques de ce Dictionnaire, j'aurais l'occasion de m'appuyer sur sa parole autorisée. Baudrillart était de l'école de Turgot, de Bastiat, et il était fier de s'en revendiquer. (Préface à la 4<sup>e</sup> édition du *Manuel d'économie politique*, 1878, p. vi.) Dans ses ouvrages, il avait accordé une large place à la morale, il donnait des marques d'un scepticisme vis-à-vis de l'appréciation stricte et radicale des principes du laissez-faire, il traçait de grandes fresques historiques à l'image d'une certaine école allemande ; mais c'était essentiellement un libéral, et il ne pouvait s'affilier à aucune autre tradition de pensée. À ses collègues, il tâchait d'expliquer sa démarche parfois divergente : dans ses lettres inédites à Arthur Mangin, par exemple, il présente les motifs de son application de la méthode historique à la société d'en haut, dans son *Histoire du Luxe*, et à la société d'en bas, dans *Les populations rurales de la France*, car peut-être son destinataire n'en percevait-il pas autant que lui les mérites. (Lettre du 19 juillet 1889 ; collection privée.)

Dans le camp des adversaires du libéralisme, Émile Laveleye avait tâché de convaincre Baudrillart de son hérésie, disant qu'il méritait plutôt le titre de socialiste de la chaire, et qu'en tout cas en Allemagne il n'échapperait pas à cette appellation. « Nous ne savons si MM. les professeurs allemands nous feraient en effet cet honneur, mais nous le déclinons à l'avance », répondait Baudrillart à son contradicteur. (Préface à la 4<sup>e</sup> éd. du *Manuel d'économie politique*, 1878, p. xii) Il maintenait son appartenance à l'école française, dont Turgot et Bastiat lui semblaient être les meilleurs représentants.

Ses divergences d'opinion avec G. de Molinari, C. Dunoyer et les représentants du libéralisme radical, relevaient d'une différence de sensibilité, on pourrait dire même de personnalité. Pour Baudrillart, cette frange du libéralisme était allée trop loin, surabondant dans le sens de la maxime du laissez-faire, quand les bases étaient changées, quand les ennemis n'étaient plus les mêmes. Aujourd'hui, croyait-il, il était excessif de réduire les fonctions de l'État à la seule police et à l'armée, et de le nommer partout et toujours un parasite. (*La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p. 347) À côté de l'État, réduit à des fonctions circonscrites, il offrait une place très grande à l'association volontaire, à la famille ; on ne devait pas avoir honte non plus d'employer les mots de nation ou de religion ; car célébrer en grandes pompes l'individu, qu'on placerait seul devant un État tout à fait minimal, lui paraissait être une erreur malheureuse. « J'avoue

## Baudrillart, Henri

ne pas aimer le mot d'individualisme », disait-il, « qui, comme d'autres mots ayant la même terminologie, paraît indiquer un excès. » « Pour désigner l'homme, je préférerais le terme de personne, qui implique des droits, des devoirs, une moralité, au mot plus vague d'individu, lequel s'applique aussi à l'animal, à la plante même » (*Revue des Deux mondes*, t. 78, 1886, p. 320). Son libéralisme, pour le dire d'un mot, est celui d'un moi supérieur, social, représenté par la famille ou par l'association volontaire.

Baudrillart appelait la tradition libérale française à faire son auto-critique et à abandonner quelques-uns de ses tempéraments excessifs. En matière de méthode, il lui semblait qu'on avait trop longtemps abusé des abstractions et qu'il fallait désormais accorder une plus grande place aux études historiques et à l'analyse économique du droit. L'économie politique libérale se présentait à tort comme « une sorte d'algèbre que ne pénètre et n'anime aucun souffle vivant, une science inflexible et raide, qui applique impitoyablement ses formules à l'humanité, comme si dans les situations et dans les états divers où la placent les nationalités, les religions, les coutumes locales, la configuration géographique, elle ne présentait que des ressemblances avec elle-même et point de différences. Je pense, et c'est une pensée que je chercherai toujours à ne pas mettre en oubli, que plus c'est le devoir de l'économie politique de maintenir avec fermeté les principes supérieurs aux temps et aux lieux, les principes généraux, partout les mêmes, qui président à la formation et au bon emploi de la richesse, plus c'est son devoir aussi, bien qu'il puisse paraître moins rigoureux et moins strict, de tenir compte des causes modifcatrices qui influent sur les faits de l'ordre économique, sur le travail, sur l'échange, sur l'impôt, sur les institutions de crédit. » (*Études de philosophie morale et d'économie politique*, t. I, 1858, p. 72) Dans le domaine des principes, il a aussi cherché à introduire des corrections, rejetant par exemple la réunion de toutes les sortes de travaux productifs — celui du paysan et de l'ouvrier comme celui du juge et du prêtre — dans un même ensemble indistinct, propre à la même analyse économique. (*Des rapports de la morale et de l'économie politique*, 1860, p. 239)

S'étant fait l'avocat d'une redéfinition des attributions de l'État, Baudrillart a proposé des bornes légèrement plus étendues. Il refusait de considérer une intervention modeste et circonspecte de l'État dans les travaux publics, l'éducation, les beaux-arts, les institutions de crédit, l'assistance aux démunis, comme contraire aux principes du libéralisme. Ce fut l'occasion, pour lui, de controverses publiques comme privées. Dans ses lettres inédites à Arthur Mangin, se dévoile un auteur sur la défensive, cherchant à convaincre ou du moins à expliquer ses prises de position, en général orthodoxes, mais parfois plus conciliantes envers l'appui de l'État. Une fois, Mangin

ayant critiqué son acceptation des subventions à l'art, Baudrillart lui répond. « Je crois avec vous qu'il y a terriblement à dire et à redire, mais je persiste à défendre les musées, les établissements comme l'Opéra et le Théâtre français. Sans l'Opéra que de chefs-d'œuvre manqueraient à l'appel faute de moyens d'exécution ! Sans le Théâtre français, quel défaut de tradition et de perfection dans les œuvres les plus grandes et les plus distinguées ! Une telle perfection tient à l'art dont je ne désintéresse pas l'État au même degré que vous, me plaçant ici avec mesure sur le terrain commun à Louis XIV et à la Révolution. » (Lettre du 24 avril 1880 ; collection privée.)

L'erreur serait, sur la base de quelques points de doctrine, d'excommunier tout à fait Henri Baudrillart, quand il fut un authentique libéral, en phase avec toute cette tradition de pensée sur la grande majorité des sujets. On pourrait le qualifier de « libéral d'une espèce nouvelle », comme Alexis de Tocqueville, Jules Simon, et de quelques autres ; mais croire qu'on ait affaire à un demi-libéral serait profondément se méprendre. Avec Arthur Mangin, plusieurs fois cité ici, il avait des divergences d'opinion ; mais quand ce dernier a défendu avec audace la liberté complète de la médecine et de la pharmacie, Baudrillart l'a appuyé, se présentant comme convaincu, malgré les doutes d'une partie des libéraux. (*Journal des Débats*, 8 janvier 1865). La liberté du travail, Henri Baudrillart la voulait pour tous, hommes comme femmes, contre l'avis de nombreux conservateurs, dont il savait au besoin s'éloigner, quand ils perdaient de vue la liberté. Il la voulait encore, pleine et entière, pour les agents de change, les avocats, et toutes les professions réglementées qui n'ont cessé de faire naître des opinions ambivalentes ou timides, dans le sein même du libéralisme. Il ne refusait pas toute intervention de l'État dans les travaux publics, mais en même temps il était assez ferme dans ses principes pour demander que le métro parisien soit construit par l'initiative privée et l'association. « Si le besoin en est réel », demandait-il, « si l'affaire doit être bonne, en un mot, pourquoi les capitaux ne s'y mettent-ils pas ? Sont-ils tellement inintelligents ? Manquent-ils aujourd'hui à un tel point d'initiative ? Si l'affaire est mauvaise, pourquoi en charger l'État ou la ville, faisant payer à tous, moyennant l'impôt, ce qui ne profiterait qu'à un nombre restreint d'habitants ? » (*La liberté du travail, etc.*, 1865, p. 119)

La vérité, c'est qu'il existe différentes appréciations de la doctrine de la liberté, et qu'Henri Baudrillart représente l'une d'elle. Son libéralisme est moral, dans le sens où il n'oublie pas que les hommes ont une patrie, des affections, des devoirs ; surtout il est moral car il ne saurait faire abstraction de la justice. Ce fut la volonté d'une célèbre école, celle de Bentham, que de faire reposer la liberté sur l'utilité. Pour Baudrillart, ce fondement est décidément précaire et insuffisant.

« Du moment que vous dites, avec Bentham : ‘L’unique objet du gouvernement doit être le plus grand bonheur possible de la communauté’, vous pouvez, en vue de satisfaire les besoins le plus pleinement possible, rêver les combinaisons les plus différentes, les plus contradictoires, les plus oppressives. Le droit oppose à vos empiétements une borne tout autrement infranchissable. A priori, j’ignore si, en me poussant dans quelque vaste système d’organisation du travail, vous ne ferez pas que je me trouve mieux de me voir ainsi dégagé de toute responsabilité onéreuse ; le temps me l’apprendra ; mais je sais d’avance (*certissima scientia et clamante conscientia*) que vous n’en avez pas le droit. Ainsi la théorie des benthamistes ajoute aux difficultés, bien loin d’en supprimer aucune. » (*Des rapports de la morale et de l’économie politique*, 1860, p. 101) John Stuart Mill a consacré un livre célèbre à la liberté, et il la défend sans recourir au droit naturel ; en France, Jules Simon a préféré le fondement du droit, et repoussé le point de vue anglais de l’utile : au jugement de Baudrillart il a fait une œuvre plus solide. (*Journal des Débats*, 27 avril 1861).

Pour faire fonctionner une société libre, il est besoin d’ailleurs pour lui d’autre chose que de la justice : il faut encore de la bienveillance, de la charité, de l’humanité. C’est à la religion, croit-il, que revient ce rôle précieux d’assouplir les ressorts et d’huiler pour ainsi dire la machine. Contre une frange plus sceptique ou radicalement athée du libéralisme français, Henri Baudrillart croit à la sainteté du christianisme et à sa mission sociale ; il n’admet pas les oppositions que d’aucuns prétendent trouver entre la doctrine de Jésus et le libéralisme. Le christianisme, dit-il, a relevé l’homme et la femme, et il a inspiré à chacun un sentiment de son droit et de sa valeur. « La croyance à la liberté responsable, à l’égalité naturelle des hommes entre eux est contemporaine du christianisme lui-même, date de lui, et ne s’en est pas séparée jusqu’à présent », soutenait-il. (*La liberté du travail*, etc., 1865, p. 3) Au sein de cette société fragilisée par le règne désordonné des passions, par des haines sociales croissantes qui ont culminées dans les épisodes malheureux de la Commune de Paris, il y a d’après lui plus et non moins de place pour la religion ; car la société a besoin pour se maintenir de conserver intactes ses valeurs et sa foi dans la liberté : or le christianisme apporte ce ferment. (*La famille et l’éducation*, etc., 1874, p. 177) C’est dans ce sens, précisé à travers tout cet article, que Baudrillart est tout à la fois un libéral et un conservateur.

#### BAYLE, PIERRE (1647-1706). *Philosophe rationaliste et sceptique, promoteur de la tolérance religieuse.*

Le libéralisme est un système de pensée qui fait de la liberté la valeur cardinale et le critérium premier du bien. On ne voit pas qu’il distingue, comme le fait trop facilement le vulgaire, entre des libertés appelées

politiques ou civiles, et d’autres dites économiques. On n’attendra pas davantage qu’il les classe, et qu’il appelle par exemple la liberté d’échanger une liberté inférieure ou grossière ; il n’en est pas de telles, et si l’une d’elles doit être dite moins importante au bonheur des masses, sans doute ce n’est pas celle-là. À un niveau élevé, la liberté économique, c’est l’exercice de nos facultés, c’est la jouissance de nos propriétés ou la possibilité d’en acquérir de nouvelles : à ce titre c’est presque toute la liberté. Écrire un article de journal, enseigner à des enfants, dire la messe, c’est toujours travailler. Ceux qu’aveuglent des préjugés et qui refusent la concurrence dans sa forme économique après l’avoir encensée dans sa forme politique sous le nom de démocratie, commettent la plus lamentable des hérésies.

C’est une conclusion que sans doute on n’a pas assez tirée, que les différentes composantes du libéralisme se rejoignent dans les œuvres de ses promoteurs, y compris les plus anciens. Bien à tort, la tolérance religieuse devient souvent, dans les livres qui en racontent les combats, une idole qu’un mouvement philosophique, détaché des préoccupations qui sont celles du libéralisme, a porté jusqu’au succès final.

L’examen du cas de Pierre Bayle, l’auteur majeur de cette cause, détruit cette représentation. Ce fils de pasteur a un dédain certain pour les matières purement économiques ou commerciales, et en homme du XVII<sup>e</sup> siècle il conserve un respect pour l’autorité qu’on trouvera peut-être déplacé. Mais l’union des causes libérales se retrouve éclatante dans son œuvre et dans l’héritage qu’il a laissé. D’abord, comme René Descartes, Pierre Bayle n’avait pas été insensible aux charmes de la liberté néerlandaise, qu’il avait découverte au cours de son exil. Là-bas, il développa entre autres l’idée de l’harmonie du monde et de la stabilité sociale au milieu du trouble des passions humaines : et cette idée on la retrouvera sous la forme de l’ordre spontané, chez Bernard Mandeville (auteur de la *Fable des Abeilles*), qui l’avait abondamment lu et dont il avait même peut-être suivi directement les leçons. (W. van Bunge, ‘Bayle in the Dutch Republic’, in *Pierre Bayle*, etc., 2008, p. 203) Ensuite, et c’est fondamental, l’argumentation pour la liberté en matière de religion, et l’argumentation classique du libéralisme, se retrouvent chez Bayle en accord. Au cœur de sa défense de la tolérance se trouve cette idée qu’il est des domaines de la vie des hommes où l’intervention de la loi, de la contrainte, n’est pas légitime. Ceux qui arguent que la proscription religieuse est légale, parce que ses formes le sont, qu’on a publié des édits authentiques, etc., font une réponse qui ne peut emporter l’assentiment, dit Bayle. « Car afin que les peines qu’un roi fait souffrir à ses sujets qui n’ont pas obéi à ses ordonnances, soient justes, il faut que ces ordonnances soient fondées sur quelque bonne raison ; autrement un roi pourrait justement punir ceux d’entre ses sujets